

lamanchelibre.fr

Saint-James. Mobilisation au collège du Clos Tardif

La Manche Libre

3-4 minutes

Lundi 3 mars, une mobilisation a eu lieu aujourd'hui au collège du Clos Tardif à Saint-James, réunissant parents d'élèves, enseignants et élèves en réponse à l'absence prolongée d'un professeur de mathématiques. En effet, depuis l'absence de Anne-Sophie Bridon, le 12 décembre 2024, le collège n'a pas réussi à nommer un remplaçant, impactant ainsi l'éducation de 122 élèves répartis sur cinq classes, de la 6^e à la 3^e.

Professeurs absents : un problème récurrent ?

Les élèves, subissent une perte significative de 36 heures de cours pour les élèves de 6^e, 28 heures pour ceux de 5^e et 4^e, et 4 heures pour les élèves de 3^e. Cette situation, selon les parents d'élèves, n'est pas un fait isolé, mais plutôt un problème récurrent au sein de l'établissement. Cela ferait près de sept ans qu'il manque régulièrement un professeur de mathématique, et une situation similaire s'était déjà produite en juin 2024 avec l'absence d'un professeur de français.

La principale du collège, Natalie Rosaire, a exprimé son inquiétude face à cette situation. Malgré ses nombreuses demandes auprès du rectorat, elle n'a reçu qu'une réponse décevante : *"Nous n'avons pas de professeur de mathématiques."* Les mesures supplétives mises en place par la direction ne suffisent pas à compenser l'absence d'un enseignant qualifié, et si certains parents ont recours à des cours particuliers pour aider leurs enfants, d'autres ne peuvent pas se le permettre.

"L'égalité des chances est-elle respectée ?"

Un parent présent lors de la manifestation a donc soulevé une question cruciale : *"L'égalité des chances est-elle respectée ? Certains enfants bénéficient de cours particuliers, tandis que d'autres sont laissés à l'abandon."* Nathalie Rosaire a également déploré le risque d'une perte de confiance des futures familles souhaitant inscrire leurs enfants dans cet établissement.

"Pérenniser les remplacements de professeurs"

Les parents d'élèves rappellent que l'Education nationale a l'obligation légale d'assurer l'enseignement de toutes les matières inscrites au programme. Le manque prolongé de professeurs constitue, selon eux, une faute susceptible d'engager la responsabilité de l'Etat, comme l'a affirmé le Conseil d'Etat dans son arrêté de principe du 27 janvier 1988. *"Notre*

souhait est de résoudre à l'amiable cette difficulté en obtenant au plus vite le remplacement du professeur absent et de pérenniser les remplacements de professeurs le plus rapidement possible lors de leur absence", ont déclaré les parents d'élèves présents à la manifestation.

Cette mobilisation met en lumière les défis croissants auxquels est confrontée l'éducation publique, attirant l'attention sur la nécessité d'une action rapide afin de garantir un enseignement de qualité pour tous les élèves du collège du Clos Tardif.